

Horaires + tarifs

HIVER

Inscription 2 déc. 18h

Formation

**CENTRE
D'ACTIVITÉS**
SPORTMAX

DÉPÔT POUR LES FORMATIONS SUBVENTIONNÉES

En raison de la forte demande, un dépôt de 50,00 \$ sera exigé. Ce dépôt vous sera remboursé à la fin de la session. En cas d'annulation après le premier cours, le remboursement ne sera pas accordé.

NOUVELLE PROGRAMMATION

DISPONIBLE DÈS LE MOIS DE NOVEMBRE

*RESTEZ À L'AFFÛT AVEC LA ZONE **À SUIVRE**
POUR NE RIEN MANQUER !*

STATIONNEMENT

P Vignette requise

Le stationnement du Collège Lionel-Groulx est réservé aux détenteurs de vignette, du lundi au vendredi, de 7h à 17h. En dehors de ces heures, ainsi qu'en tout temps les samedis et dimanches, aucune vignette n'est requise. Si vous êtes inscrits à une activité qui a lieu durant la journée la semaine et que vous désirez utiliser le stationnement du Collège, des vignettes sont disponibles au coût de 15\$, pour une durée de 5 mois, valide de septembre à janvier ou de février à juin. Adressez-vous au bureau d'accueil durant nos heures d'ouverture pour plus d'information.

REPRISE DE COURS

Il est impossible de reprendre un cours auquel un participant s'absente, peu importe le motif.

Horaires + tarifs

HIVER

Inscription 2 déc. 18h

Formation

Québec 

GRATUITÉ DES FORMATIONS POUR LES SAUVETEURS ET MONITEURS AQUATIQUES

Cette mesure découle du « Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027 » du Ministère de l'Éducation visant à offrir la gratuité des formations menant au brevet de moniteur et de sauveteurs aquatiques. Les manuels sont également subventionnés, mais le matériel obligatoire pour les formations est au frais du participant (ex.: sifflet, masque de poche, etc. Voir les détails dans la fiche de chaque formation ci-dessous).

*Les formations Étoile de bronze, Moniteur aquaforme et les requalifications ne sont pas admissibles aux subventions.

TREMPIN EMPLOI

Les participants âgés de 16 ans et détenant un brevet Sauveteur national qui souhaitent, au terme de leur formation de moniteur, occuper un emploi auront l'occasion de le faire. Tout au long de leur formation, ils auront également l'occasion d'effectuer des stages d'enseignement, tant dans des cours de natation que de sauvetage. Ils pourront même postuler pour effectuer des remplacements occasionnels rémunérés, afin de se perfectionner par la pratique et d'intégrer progressivement le marché du travail dans le domaine aquatique. Cette intégration sera encadrée et sur une base volontaire seulement.

STATIONNEMENT

P Vignette requise

Le stationnement du Collège Lionel-Groulx est réservé aux détenteurs de vignette, du lundi au vendredi, de 7h à 17h. En dehors de ces heures, ainsi qu'en tout temps les samedis et dimanches, aucune vignette n'est requise. Si vous êtes inscrits à une activité qui a lieu durant la journée la semaine et que vous désirez utiliser le stationnement du Collège, des vignettes sont disponibles au coût de 15\$, pour une durée de 5 mois, valide de septembre à janvier ou de février à juin. Adressez-vous au bureau d'accueil durant nos heures d'ouverture pour plus d'information.

REPRISE DE COURS

Il est impossible de reprendre un cours auquel un participant s'absente, peu importe le motif.